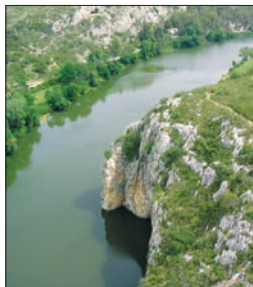




Le Vidourle

Le connaître et le gérer pour mieux le protéger



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle



SOMMAIRE

Richesse et fragilité d'un fleuve capricieux



3

Édito

17

... Mais également menacé

4-5

Le Vidourle, de la source à la mer

18

Quand l'homme modifie le cours de l'eau

6-7

Les fleuves côtiers méditerranéens : des débits extrêmes

19

Quels enseignements pour gérer le Vidourle ?

8-9

Le Vidourle hier...

20

Qui s'occupe du Vidourle ?

10-11

Le Vidourle aujourd'hui...

21

L'EPTB Vidourle... En programmes

12-13

Le Vidourle, habitat de la vie sauvage

22-23

Les élus

14-15

... Abrite des milieux remarquables et utiles

24-25

L'équipe administrative et technique

16

Le Vidourle menaçant

26-27

L'EPTB Vidourle... En actions



ÉDITO

Ur? Fuga. Namet vent, nus maximoditiis nusam dolorib usapis assitia etur?

Oris cumquo quaesse nullabo. Pudande lendeli cidionet, sandae quis vidio volupta quatem ilitatem dolut porrovid qui dolo volo te nate lantotatquam facil eni reptaque soluptatur sam abo. Sed et, corem eicaerunt reius molo officil mi, videl mi, unt ex eos consequi aessin evenduc iumquam dolo beaquas accepta susto optat.

Ratiae voluptat fugaero te laute imaximinvel is expersp elibus experae peditis eius am et earuptatqui aute dolupta temque re si doluptatem quas elique pellige ndebit, consedi tatisti bustotatur? Qui delucidessi dionsendite everum cuptatest lab iusantur re quiasit quidelene lamus am, ea voluptatum repe natatem quodiscimin ra que voluptancia dem que volor molupta quasper spidus aut latibusa sa non culpa pa sit etur sinulle cuptio. Ut volorecepel minctios aut ut lab ilitaerum dolescid molorrunt facest, comnim est, nis audis re nimusam am eritiunt volorem qui offictem dolor aut modioeste quas es maion nos cus nis remqui dolupta tusamet eium doles audit quatur aut et, as nobitia nonsectotat eius.

Te nobis andis nectur? Nis de quaepudae pa nient rescipsuntet eius acculluptae net raturament eatemquia et, ommod que explibus, solorion re, quidere perae.

Ectur, simusti bea nit landant voluptatus volut omnihil lupicatqui simi, vollaborerum lacestrupta dolupidebis aut quibusti quatem asit pa del erspers pienditius ditam, vid mo eatiur, sequam quae. Ut alitint, ut explia desequatatia verchil loreratus exerum si bersperis nulpa cum et quunt aut la vent, aut vellenima dolorios maximi, iminihi tatione consed qui verovid endisquo occustr umquidi re ex et dolori as et elest que veni vendi iumene repe lat apedio. Et aut rae. Tate debis dundaec aturit lacia voloreped molende sernam ut od magnitat ommolenimo di voluptat.

Lenihitat autest dignimo lendenet esequam conet lab ilit fugitenihit atempos et a experunt am re venditiatur, ut et am core perchil itatemquam volendam que rem rehenducipsa quiam que et eaquibeaquo bla everit, nimus, consedis as eost omnis re aut poriant volum volor anis aut ut et untio eium a inust, ut iliquo omnimagnam, quod ero magnite nos quatece peliquatiis quunt ratur as autempel is delique nus.

At volenis ea excesciis volut mostiore lant et aborro te porro voluptatquia aut quodia consequi istent, sedicid endantur, sed moluptat ut apiet excestia dolut quamentium facea dit estemped et et ullabo. Ucidus aruptam estiozem rentio. Nam ex excesto volum ex es sitatur, cus ima similiti officte veni quae. Et liquos exerionse plab ipsae prerro iliquam voloremqui conemquibust delique sam, quatemporro esequ rem et delit eum aut omnihitatas expellaut harum aut que necti volorum rerepratiae voloreperat.

Le Président

LE VIDOURLE, DE LA SOURCE À LA MER



Le Vidourle dans son bassin versant...

Le Vidourle, fleuve côtier, prend sa source au nord de la Montagne de la Fage, dans les Cévennes à environ 500 mètres d'altitude. Sur le littoral, il a deux débouchés en mer : l'un par le chenal maritime du Grau du Roi et l'autre au travers de l'étang du Ponant, au lieu-dit de la Passe des Abîmes. Le Vidourle s'étend sur une longueur de 85 km. Son bassin versant couvre une surface de 800 km² et concerne plus de 95 communes pour 120 000 habitants.

...présente trois parties bien caractéristiques

Dans son **cours supérieur**, depuis sa source jusqu'à Saint-Hippolyte du Fort, le Vidourle est un torrent cévenol à forte pente. Ensuite, ses eaux s'infiltrent pendant quelques kilomètres pour réapparaître à la résurgence de Sauve. Le **cours moyen** du Vidourle, de Sauve au pont de Lunel, s'élargit, la pente est moins forte et les affluents nombreux. Le fleuve dessine de nombreux méandres entre Quissac et Vic le Fesq. De Gallargues jusqu'aux étangs côtiers, le **cours inférieur** du Vidourle est endigué. Le fleuve coule dans la plaine agricole et débouche dans la mer via l'étang du Ponant.

Un fleuve très changeant...

	Sauve	Sommières	Villetelle pont de l'autoroute
Débit maximum estimé en m ³ /s	2000 (27 sept. 1933)	2500 (9 sept. 2002)	2400 (9 sept. 2002)
Débit moyen annuel	3	6	8
Débit minimum en été (étiage)	0	0	0

4

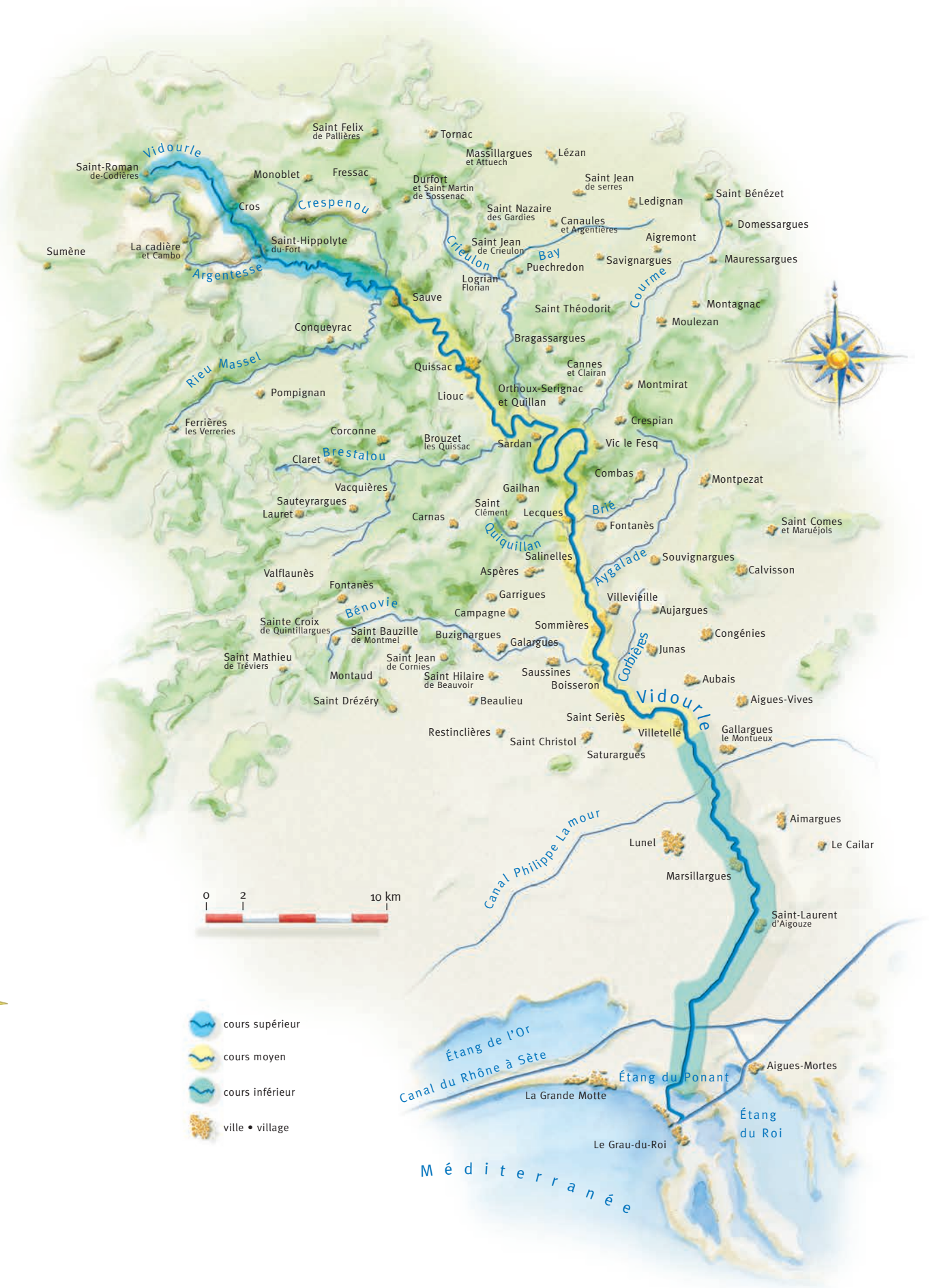
...au fonctionnement hydraulique complexe

Le bassin versant du Vidourle est constitué de secteurs de natures géologiques différentes qui déterminent un fonctionnement hydraulique complexe. Dans sa partie supérieure, les interactions entre le Vidourle et les nappes souterraines sont limitées. De Cros à Sauve, le cours superficiel du Vidourle peut disparaître (pertes) puis réapparaître (résurgences) en différents points de ce vaste territoire. La nature karstique des terrains explique la complexité des relations entre le fleuve et sa nappe. A l'aval de Sauve, le Vidourle coule dans une petite vallée constituée de

massifs calcaires entrecoupés de petites dépressions alluvionnaires. La nappe d'accompagnement du fleuve est encore assez limitée. Sur le tronçon à l'aval de l'autoroute A9, le Vidourle traverse une vaste plaine alluvionnaire deltaïque avant de se jeter dans la mer. Sur toute cette partie, le fleuve est en relation permanente avec sa nappe d'accompagnement. Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ou pour l'agriculture dans le Vidourle ou sa nappe peuvent avoir une incidence sur le débit pendant la période estivale.



Étiage à Saint-Hippolyte-du-Fort



- cours supérieur
- cours moyen
- cours inférieur
- ville • village

Méditerranée

LES FLEUVES CÔTIERS MÉDITERRANÉENS : DES DÉBITS EXTRÊMES



Les particularités d'un fleuve côtier méditerranéen

Un fleuve est un cours d'eau qui se jette dans la mer. Un fleuve est «côtier» lorsque sa source est proche du littoral. De nombreux cours d'eau du Languedoc-Roussillon, comme le Vidourle, sont des fleuves côtiers. Ils prennent leur source dans les montagnes environnantes qui forment une sorte de grand amphithéâtre tourné vers la mer.

Dans notre région, au climat méditerranéen, les variations du débit des cours d'eau sont très importantes. Ils coulent très faiblement en été – période d'étiage – et peuvent présenter de brusques crues en cas de fortes pluies, principalement en automne – saison où les orages sont fréquents – mais aussi en hiver lorsque les sols sont saturés.

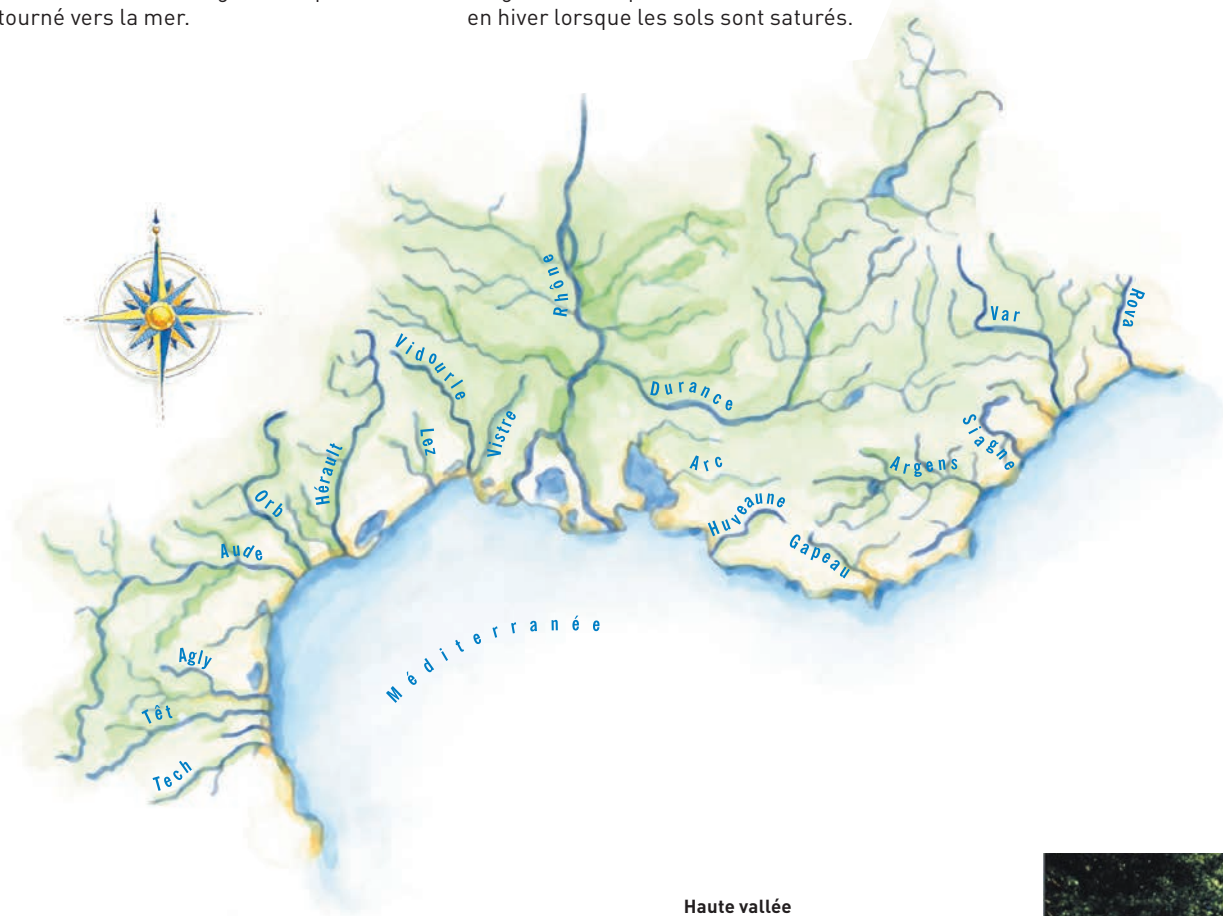
Des grands bassins qui collectent et déversent les eaux

Le bassin versant d'un cours d'eau est la zone d'où proviennent toutes les eaux qui l'alimentent. Ces eaux viennent de sa source, de ses affluents, des nappes alluviales et de tous les ruissellements occasionnés par les pluies.

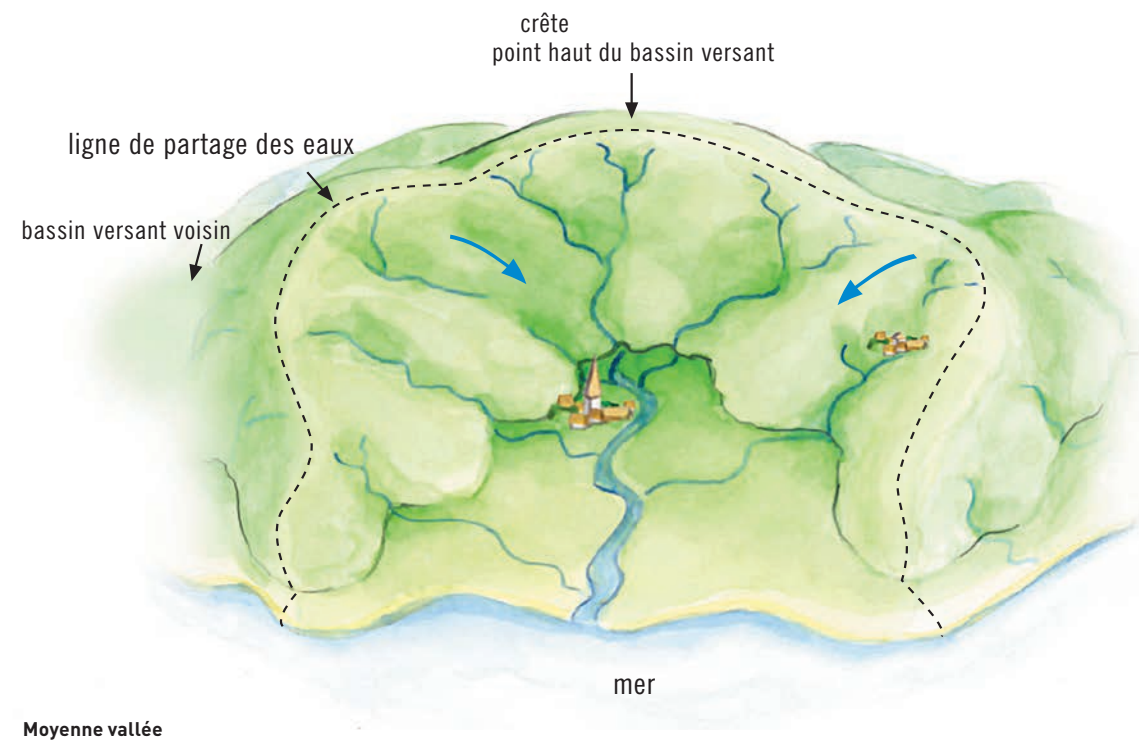
En amont, dans la zone de montagne, les pentes sont fortes : le cours d'eau présente un débit rapide, un lit étroit, encaissé et un cours assez linéaire.

En aval, dans la plaine, le débit est plus lent et les méandres sont généralement nombreux.

6



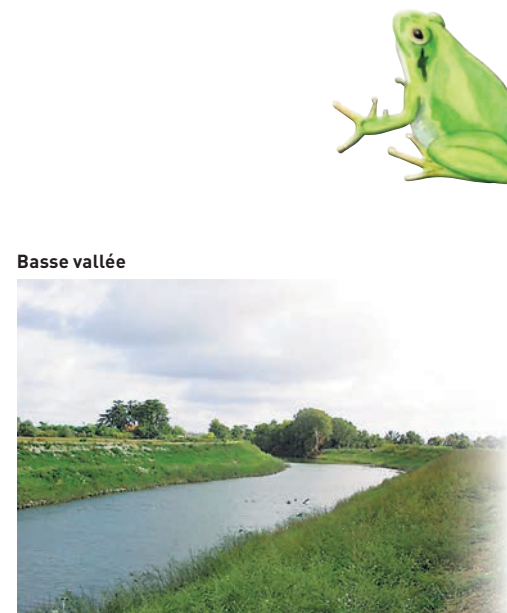
7



Haute vallée



Moyenne vallée



Basse vallée



LE VIDOURLE... hier



Le Vidourle concentrait hier une grande partie de l'activité économique du territoire : moulins, tanneries, pêche professionnelle, extraction de graviers, lavoirs, irrigation. Les terres proches du fleuve, enrichies par les limons, étaient très propices à l'agriculture. Cela explique le nombre important de villages et de moulins qui jalonnent le cours d'eau.

Les utilisations traditionnelles du cours d'eau

Les moulins

Durant les siècles précédents (du Moyen Âge au XIX^{ème} siècle), les hommes ont construit plus de soixante moulins au bord de Vidourle. Ils permettaient d'utiliser l'énergie du courant pour faire tourner de grandes roues en pierre (les meules) et produire de la farine, de l'huile. Elles servaient aussi à broyer de grands végétaux comme le chanvre pour fabriquer des cordes ou des issus épais. Aujourd'hui, plus aucun moulin n'est utilisé. L'énergie électrique a remplacé l'énergie hydraulique qui les faisait fonctionner.

Les tanneries de Sommières

Le tannage et le travail des peaux demandaient beaucoup d'eau. Les tanneurs et corroyeurs s'étaient installés sur les rives de la ville depuis des temps très anciens car l'eau était de bonne qualité, les troupeaux nombreux et les chênes verts, qui fournissaient le tanin, étaient abondants. La ville est devenue très importante grâce à ce commerce florissant.

Le moulin de Boisseron



Le moulin d'Orthoux



Le moulin de Carrière (Aubais)



La vie autour du Fleuve

Les villages au fil de l'eau

Sur les berges du Vidourle on observe plus de 20 villages et autant de ponts. Il s'agit de ponts romains (Ambrussum, Boisseron, Sommières...) ou médiévaux (Sauve, Lunel, Quissac...) et de ponts plus récents (Marsillargues, Sardan).

Les petits barrages, les seuils et les canaux d'évacuation

Le cours d'eau du Vidourle est jalonné de petits barrages (les seuils) qui servaient, initialement, à détourner l'eau nécessaire à l'alimentation des moulins.

Les digues de protection dans la plaine

Pour se protéger des débordements du Vidourle pendant les crues, des digues ont été construites au bord du Vidourle dès le Moyen Âge et jusqu'au XVIII^{ème} siècle (Lunel, Gallargues), puis prolongées progressivement jusqu'à la mer (creusement du canal de navigation au XIX^{ème} siècle et aménagement du littoral au XX^{ème} siècle).



LE VIDOURLE... aujourd'hui

Si le Vidourle constitue aujourd'hui un cadre de vie exceptionnel par la qualité de ses paysages, il n'est plus le siège d'une activité économique intense comme au siècle dernier. Les moulins ne fonctionnent plus, les dernières extractions de matériaux (graviers) ont cessé il y a quelques années et l'agriculture a fortement diminué en ne conservant que la viticulture et l'arboriculture (basse vallée). En revanche, les villages ont vu leur population augmenter au cours des 20 dernières années et la protection contre les crues est plus que jamais nécessaire.

Le Vidourle : un fleuve apprécié par les pêcheurs

La pêche professionnelle a aujourd'hui quasiment disparu mais l'activité de pêche de loisir est très développée. Le fleuve est riche et les milieux variés abritent des espèces recherchées par les pêcheurs amateurs : Brochet, Sandre, Perche, Goujon, Ecrevisse, Truite fario, ...

Le Vidourle : un nouvel espace de découverte

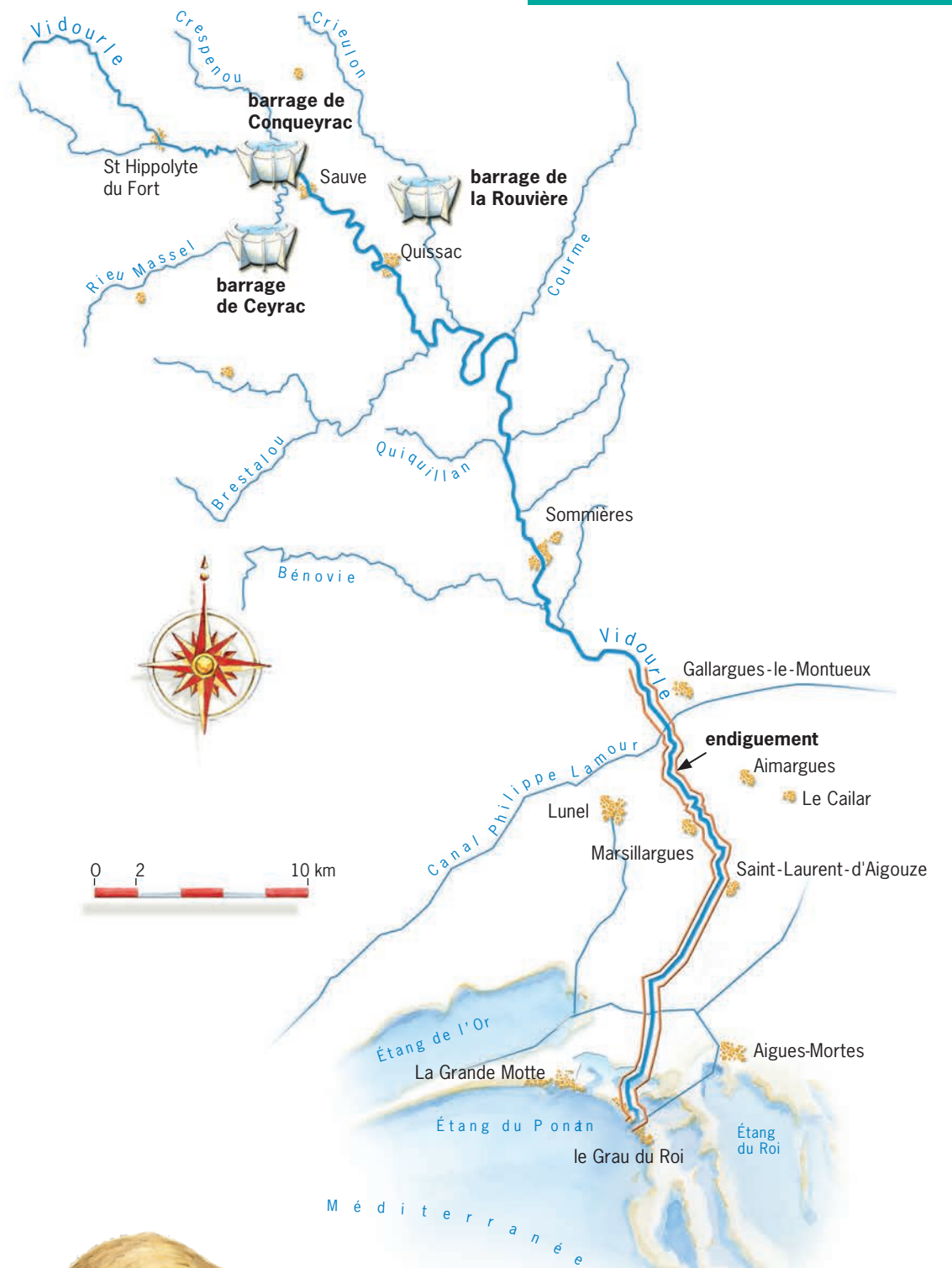
Le Vidourle conjugue un caractère naturel marqué, favorable au développement d'activités de loisirs liées à l'eau ou à la nature (baignade, canoë-kayak, randonnée), et des sites historiques renommés comme le Pont d'Ambrussum, le château de Villevielle, les villes de Sauve et de Sommières, attirant un nombre de plus en plus important de visiteurs. Le tourisme autour du Vidourle, est cependant encore peu développé par rapport au littoral ou à d'autres cours d'eau (Ardèche, Tarn).



Canoë à la Roque d'Aubais



Les ouvrages de protection contre les crues



10

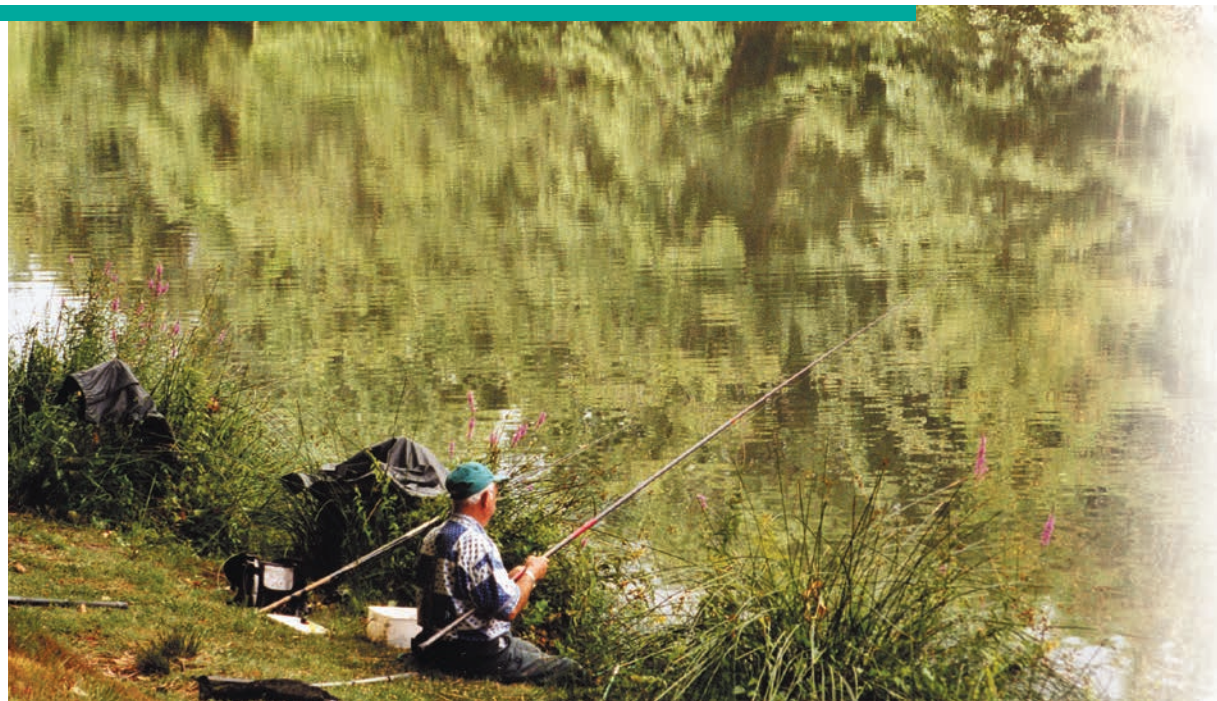
Les nouveaux ouvrages de protection contre les crues

A la suite de la crue catastrophique de 1958 sur le Vidourle, trois barrages écrêteurs des crues ont été réalisés : Ceyrac en 1968, La Rouvière en 1971 et Conqueyrac en 1982. Leur rôle est de retenir une partie de l'eau en amont du bassin versant pour limiter les débordements le long du cours d'eau. D'autre part, à l'aval du fleuve les digues constituent un ouvrage continu de 3 ou 4 mètres de haut et de 28 km de long entre l'autoroute et la mer. Elles permettent de contenir les crues

ordinaires du Vidourle jusqu'à un débit d'environ 800 m³/seconde. Les événements climatiques exceptionnels de 2002 ont démontré les limites de ces ouvrages et confortent les projets en cours de l'EPTB Vidourle : bassins de rétention sur les affluents, aménagements collégalement définis pour réduire le risque dans la zone deltaïque (digues de protection rapprochée, par exemple).



11



LE VIDOURLE, HABITAT DE LA VIE SAUVAGE

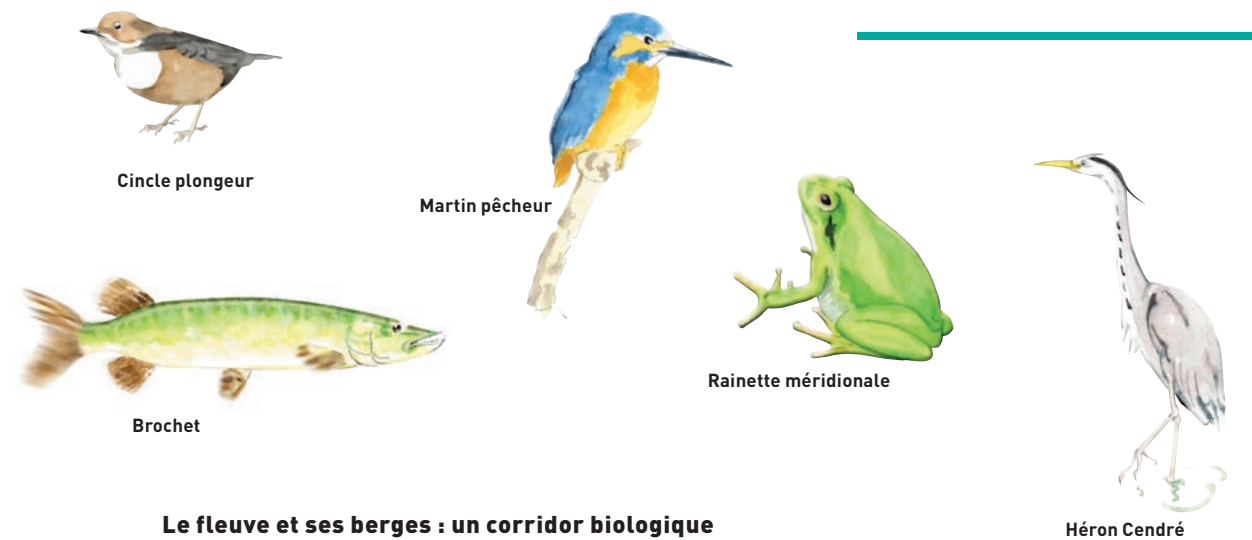
Les cours d'eau et leurs abords sont des écosystèmes propices à la vie sauvage. Tous les promeneurs ont pu observer cette vie grouillante dans l'eau et sur les berges, cette atmosphère humide et fraîche, ce lieu si particulier de rencontre entre l'eau et la terre...

La vie dans l'eau et le long des berges

Les ripisylves – ou forêts des rives des cours d'eau – sont des milieux surprenants en région méditerranéenne : les berges des rivières sont toujours bien plus humides que les zones aux alentours et la fraîcheur de ces forêts contraste fortement avec l'atmosphère des garrigues sèches et des vignes. La ripisylve forme un ruban dense de végétation avec des arbres de grandes tailles et à feuillage caduc (Aulne glutineux, Saules pourpre et blanc, Peuplier) qui se rencontrent plus couramment dans les forêts continentales.

Le cours du Vidourle et ses berges abritent des espèces rares ou remarquables : des mammifères comme le Castor, des oiseaux comme le Rollier d'Europe ou le Héron bihoreau, des poissons migrateurs comme l'Alose feinte, et des crustacés comme l'Ecrevisse à pattes blanches.

Le Vidourle accueille également une grande diversité d'espèces plus communes comme l'Aigrette garzette, le Héron cendré, le Cincle plongeur, le Martin pêcheur, la Couleuvre vipérine, la Perche commune, la Rainette méridionale, le Crapaud commun, les Libellules et des plantes comme la Saponaire ou la Menthe aquatique.



Le fleuve et ses berges : un corridor biologique

Le cours d'eau et sa ripisylve constituent de véritables corridors biologiques : ils servent d'axe de migration pour les poissons qui remontent le fleuve comme l'Alose, de couloir de déplacement pour les mammifères comme le Castor et de relais pour les oiseaux comme le Rollier d'Europe.

L'Alose feinte (*Alosa fallax*) est un poisson migrateur dont l'aire de répartition s'étend sur les côtes atlantiques et sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Ses populations ont fortement diminué dans le bassin méditerranéen où l'espèce est considérée comme très menacée. Les Aloses remontent le fleuve de février à juin pour y pondre de mai à juillet. De manière générale, la cause de raréfaction

des Aloses a été la construction de barrages. Plus récemment se sont ajoutés la dégradation de la qualité de l'eau, le recalibrage et le reprofilage des cours d'eau et l'extraction de granulats qui ont modifié les zones de reproduction. L'Alose bénéficie d'un programme national de restauration appelé "Plan migrateur" qui est mis en œuvre dans tous les cours d'eau où elle est présente et en particulier le Vidourle. Les objectifs dans le Vidourle sont de faciliter les franchissements d'obstacles par les Aloses (passe et échelles à poissons, écluses), d'améliorer le débit du fleuve et la qualité de l'eau.



Aigrette garzette



Ecrevisse à pattes blanches



Crapaud commun



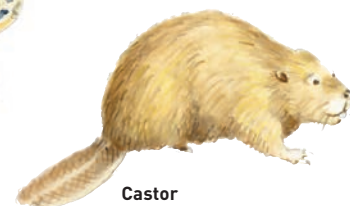
Libellule



Rollier d'Europe



Couleuvre vipérine



Castor



Perche



Alose feinte



Héron Bihoreau



... ABRITE DES MILIEUX REMARQUABLES ET UTILES

Située dans les zones de contact entre les milieux terrestres et aquatiques, la végétation des rivières joue un rôle écologique très important : elle constitue une source de nourriture sans cesse renouvelée, maintient les berges, freine les courants et filtre les pollutions diffuses. De plus, la présence d'une forêt au bord de l'eau contribue à rendre le Vidourle agréable et attractif.

Le rôle de la végétation des berges

Un garde-manger et un refuge pour les animaux

Les débris de la végétation des cours d'eau et de leurs berges sont des éléments essentiels du cycle alimentaire de la rivière. Ils alimentent les micro-organismes décomposeurs que consomment les invertébrés aquatiques, lesquels constituent à leur tour des proies pour les poissons et les oiseaux. Les amas plus grossiers des berges et bras morts constituent, pour leur part, un habitat pour le Castor.

Des racines pour la protection des berges contre l'érosion

Les systèmes racinaires retiennent la terre et les roches et ralentissent la vitesse du courant.

Un élément de prévention contre les inondations

La végétation dense des bords de cours d'eau freine la propagation des crues et permet de stocker l'eau dans ces zones naturelles. En cas de fortes crues, cette végétation peut subir de profondes modifications. Certaines techniques de génie écologique (restauration des milieux, plantations) peuvent alors permettre d'accélérer la recolonisation du milieu par la végétation.

Un filtre naturel contre la pollution

Le réseau racinaire participe à l'élimination des pollutions provenant des eaux usées ou de l'agriculture. Les racines peuvent absorber, et donc éliminer une part importante des nitrates, notamment en période de croissance végétale.



Aulne glutineux



Peuplier

Une eau de qualité

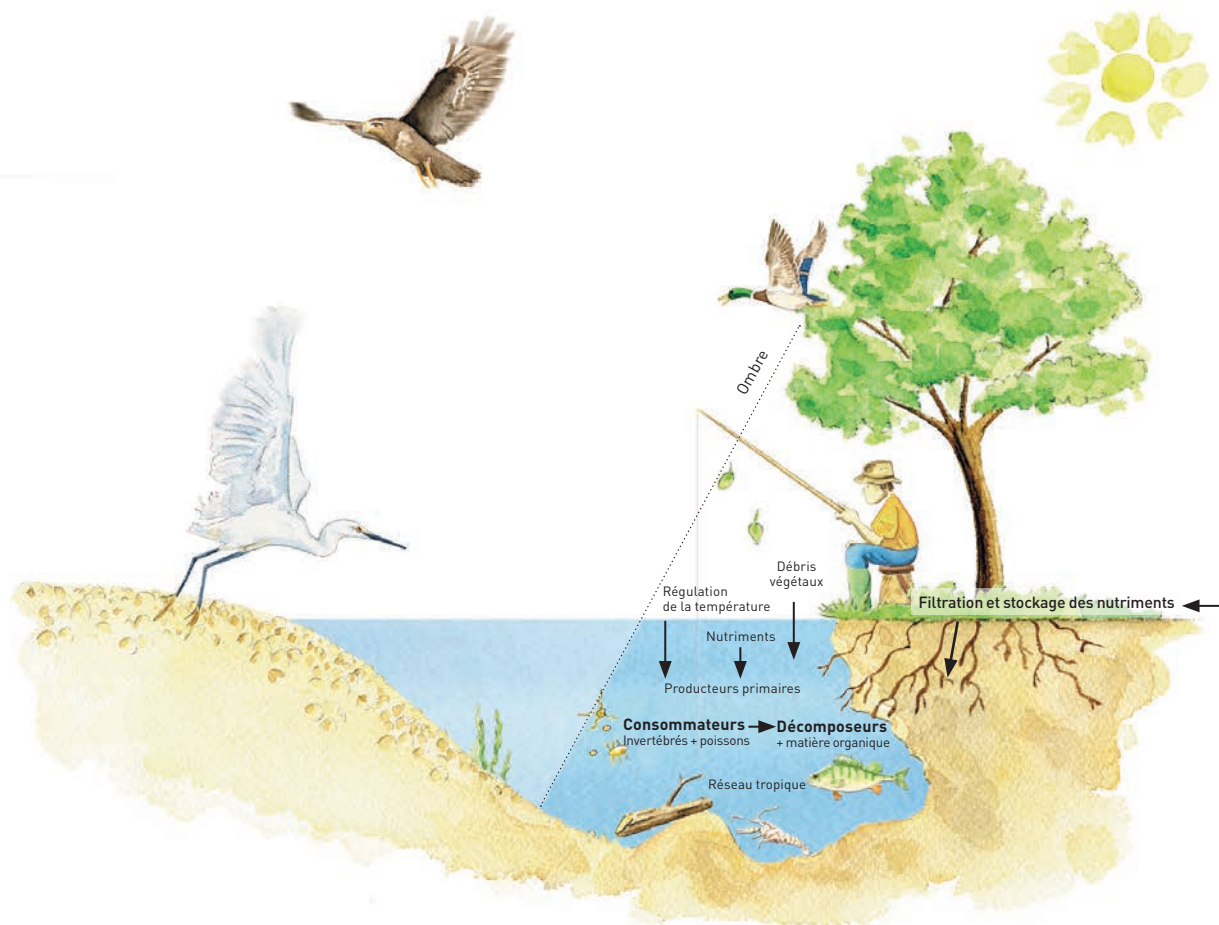
L'indice de qualité biologique

Le suivi de la qualité biologique de l'eau est réalisé en évaluant la diversité des invertébrés et de leurs habitats en différents points de mesure. Des indicateurs (nombre d'espèces, présence ou absence d'espèces sensibles à la pollution, état des milieux) permettent de donner une note de qualité aux différentes stations de prélèvement. L'indice de qualité biologique est élevé en moyenne dans le Vidourle mais il varie selon les secteurs.

La qualité biologique la plus élevée est atteinte dans le cours supérieur et dans la zone de méandres du Vidourle. Les tronçons du cours d'eau à l'aval des agglomérations et la zone de plaine ont la qualité la plus faible. Certaines espèces d'invertébrés sont plus sensibles à la pollution comme les larves de Plécoptère ou de Trichoptère à fourreau. Leur présence dans le cours supérieur du Vidourle (Cros, Quissac) est un indicateur de la bonne qualité de l'eau.



Plécoptère éphéméroptère



Le rôle de la végétation dans le fonctionnement écologique du fleuve



Iris d'eau



Menthe aquatique



Saponaire

LE VIDOURLE MENAÇANT

Plus connues sous le nom de «Vidourlades», les crues ont marqué l'histoire du fleuve et de sa vallée. Elles ont obligé l'homme à s'en prémunir, lorsqu'elles étaient exceptionnellement fortes. L'alternance des hautes et des basses eaux fait cependant partie de l'équilibre des cours d'eau, en particulier dans les régions méditerranéennes.

Pont de Sommières, crue de 1958



16 Les crues : un phénomène naturel

Dans les régions méditerranéennes, de grandes quantités d'eau peuvent s'abattre en quelques heures et transformer une rivière à sec en un véritable torrent. A Quissac, on a pu observer une montée de 4,10 mètres en 45 minutes !

Une majorité des événements exceptionnels se produit à l'automne.

Chaque crue est différente de la précédente : l'eau ne monte pas jusqu'au même niveau. Les crues très rares sont appelées centennales (en théorie, elles ont une chance sur 100 de se produire chaque année). Les plus fréquentes sont des crues de 2 ans, 5 ans, 10 ans. Au vu des récentes observations, les crues hors normes, dites exceptionnelles, peuvent malgré tout se produire plusieurs fois dans un même siècle.

Le rôle des crues

Les petites crues sont nécessaires au bon fonctionnement du fleuve : elles limitent l'eutrophisation en débarrassant le lit de la vase, favorisent le dépôt des limons, rechargent les nappes souterraines et améliorent la qualité biologique globale du fleuve indispensable à la vie sauvage et à la pratique des activités (pêche, baignade...).

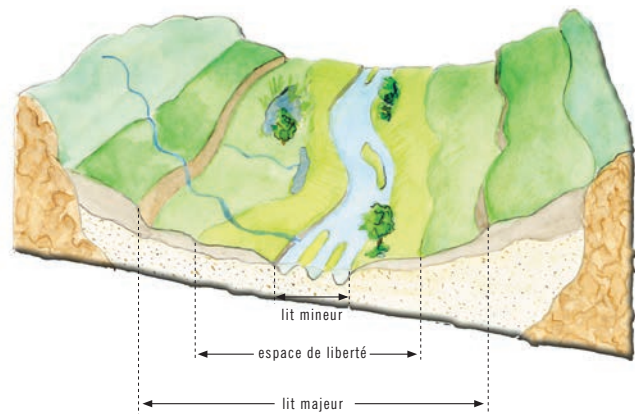
Les inondations et le lit du fleuve

Dans les plaines, la rivière déborde facilement : elle sort de son «lit mineur» pour occuper le «lit majeur». La plaine est noyée : c'est l'inondation.

Les « Vidourlades »

Les crues historiques : les Vidourlades les plus fréquemment citées et encore présentes dans la mémoire des habitants sont celles de 1907, 1933 et 1958. La crue de 1933 provoqua la mort de 7 personnes à Sauve et à Quissac. Plus récemment, en septembre 1994, décembre 1995, octobre 1996 et en octobre 2001 ont eu lieu quatre Vidourlades mémorables. Celle de septembre 2002, sans commune mesure avec les précédentes, a submergé les barrages écrêteurs, inondé Sommières sous plus de 4 mètres d'eau et causé des dégâts considérables dans la basse vallée.

Les crues du Vidourle peuvent être à l'origine de noyades, d'inondations d'habitations, de destruction des réseaux d'assainissement, de dégradation des digues, de ponts et de routes. Les dégâts sont d'autant plus importants que les activités humaines sont proches du cours d'eau, c'est-à-dire situées dans le lit majeur.



... MAIS ÉGALEMENT MENACÉ

Les eaux du Vidourle sont, de manière générale, de bonne qualité. Elles sont cependant menacées de dégradation par des apports de nutriments (azote et phosphore) provenant des rejets des communes riveraines ou d'exploitations agricoles. Le faible débit en période estivale, associé à l'augmentation de la population des villages durant cette période aggrave le phénomène d'eutrophisation.

Développement des algues vertes



L'eutrophisation

En été, la faiblesse des débits et des niveaux d'eau entraîne un phénomène d'eutrophisation qui constitue, en quelque sorte, une asphyxie du fleuve. Les algues vertes se développent, l'oxygène diminue, les invertébrés aquatiques et les poissons se raréfient.

Ce phénomène est aggravé par les rejets d'eaux usées des communes riveraines et les rejets de l'agriculture.

Les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation, en diminuant les débits, accentuent cette dégradation de la qualité de l'eau.

Le suivi de la qualité de l'eau met en évidence une qualité globalement satisfaisante du Vidourle mais dégradée par endroits, notamment à l'aval de Sauve, de Quissac et de Sommières.



17



Les sources de dégradation de la qualité de l'eau

QUAND L'HOMME MODIFIE LE COURS DE L'EAU

Par son action, l'homme intervient sur le fleuve et modifie son fonctionnement naturel. Que ce soit au travers de ses activités économiques (agriculture, développement urbain) ou par les aménagements réalisés sur le cours d'eau, les impacts sur l'écologie et les paysages peuvent être importants. La violence des inondations est en partie liée aux modifications que l'homme a imposées au Vidourle et à son bassin versant. En effet, toute action engagée sur le fleuve a nécessairement des répercussions sur l'ensemble de l'équilibre hydraulique.



La modification des berges

Le dépôt de gravats par les riverains et l'aménagement de zones enrochées sur de longs linéaires accentuent l'érosion en aval de ces aménagements. Si la protection des berges contre l'érosion est nécessaire dans certains secteurs, elle doit être envisagée dans le cadre de l'aménagement global du fleuve.

Dépôt de gravats



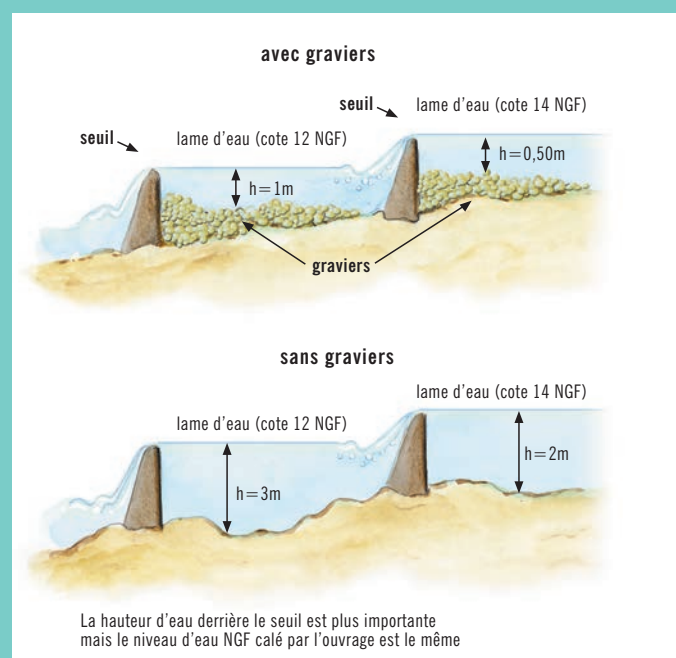
Le rôle des plages de graviers

18 Le Vidourle a pour caractéristique principale d'être un fleuve très compartimenté. Il existe plus de 60 seuils (petits barrages) entre la source et l'embouchure, soit près de 1 seuil par kilomètre. Ces ouvrages hydrauliques, présents depuis des siècles, ont stabilisé le profil du fleuve.

A chaque crue, le Vidourle transporte les matériaux (graviers) à l'aval et les dépose dans les zones les plus calmes. L'extraction de matériaux en amont de ces seuils n'a aucune incidence hydraulique sur l'écoulement.

La hauteur d'eau derrière le seuil est plus importante mais le niveau d'eau NGF (Nivellement Général de France), calé par le petit barrage, ne varie pas.

De plus, le gravier participe à la dissipation de l'énergie pendant les crues. Il permet ainsi de limiter le pouvoir érosif du Vidourle sur les berges. Par ailleurs, les dépôts de gravier interviennent dans l'épuration de l'eau et servent d'habitat pour les invertébrés de la rivière, de garde manger pour certains poissons et de zones de reproduction pour d'autres.



La prévention du risque d'inondation

La rareté des crues fortes au cours des dernières décennies et la trop grande confiance dans l'effet des trois barrages en amont de Quissac - qui limitent l'ampleur des crues sans les faire disparaître - ont entraîné une urbanisation imprudente des zones inondables.

La gravité économique de la crue de septembre 2002 est imputable en grande partie à ce développement urbain imprudent et à une méconnaissance de la population des réflexes de vigilance et des mesures de précaution. Maîtriser l'urbanisation en zone inondable au moyen des Plans de Prévention des Risques [procédure réglementaire à l'initiative de l'Etat], mieux informer et sensibiliser la population exposée, protéger les zones urbaines des débordements inévitables,...sont autant de mesures qui visent à réduire durablement le risque inondation sur le bassin versant du Vidourle.

QUELS ENSEIGNEMENTS POUR GÉRER LE VIDOURLE ?

Les évolutions du Vidourle

Le Vidourle a longtemps été synonyme de prospérité économique, mais également de débordements intempestifs. L'homme, hier comme aujourd'hui, a souhaité l'utiliser mais également s'en protéger. Aujourd'hui, l'activité économique liée au fleuve s'est ralentie mais la population riveraine est toujours présente, attachée au fleuve et à son histoire. Le développement d'un tourisme tourné vers le patrimoine et la nature constitue une nouvelle perspective économique pour le fleuve. Il est pour cela important d'apprendre à connaître son fonctionnement et sa valeur pour mieux le préserver.

La nécessité de traiter les problèmes de façon globale et collective

Pour conserver un cours d'eau en bonne santé, il est nécessaire de raisonner et d'intervenir sur la totalité de son bassin versant. Une meilleure connaissance des effets des activités humaines et

du fonctionnement du fleuve permet d'adapter les techniques d'aménagement aux exigences du milieu. Il en est de même pour la lutte contre les crues : l'homme peut contribuer à limiter les risques d'inondation en évitant l'urbanisation dans les zones sensibles et en réalisant un aménagement global concerté du fleuve. La culture du risque s'avère à cet égard nécessaire.

Conserver au fleuve, un espace de liberté

Le fleuve a besoin d'un espace de liberté qui est indispensable à son bon fonctionnement. Lui enlever cet espace, en construisant dans le lit majeur et en cultivant jusqu'au bord de l'eau, revient à lui interdire d'être mobile en fonction des saisons. Cet espace de liberté doit constituer un compromis entre la présence des activités humaines et les besoins du fleuve.

Le Vidourle à Sommières



QUI S'OCCUPE DU VIDOURLE ?

L'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle est composé des représentants des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault et des EPCI^(*) du bassin versant.

Les partenaires sont : l'Agence de l'eau, l'Etat, la DDTM⁽¹⁾ (ex : DDE⁽²⁾ et DDAF⁽³⁾, chargées de la police de l'eau), les deux départements, les associations d'usagers et de riverains, les fédérations de pêche et de chasse.

Rassembler les départements et les communes du bassin versant pour gérer le Vidourle

Le bassin versant constitue la seule échelle d'intervention pertinente pour gérer, aménager et préserver durablement le Vidourle. Cependant, la bonne volonté ne suffit pas pour mener à bien des actions collectives, il faut une structure qui puisse porter un programme d'intervention.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle (EPTB Vidourle) : une structure fédératrice

En juin 1989, les départements du Gard et de l'Hérault ont décidé la création d'une structure appropriée pour la gestion du fleuve : le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, devenu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Vidourle) en 2007. Il regroupe 12 EPCI.

Les représentants de ces EPCI siègent aujourd'hui au comité syndical, aux côtés des conseillers départementaux.

L'objectif de l'EPTB Vidourle est de mener des actions concertées avec les partenaires concernés par l'avenir du Vidourle et de son bassin versant. Il s'appuie sur une équipe d'une vingtaine de personnes, comprenant un directeur, un directeur technique et un directeur administratif et financier, des Ingénieurs (Environnement, Ressource en Eau et Prévention des Inondations), un technicien de rivière, un contrôleur de travaux et une équipe verte de 7 personnes (chargée de l'entretien des berges).

Plusieurs missions ont été confiées à l'EPTB Vidourle : comprendre le fleuve et suivre ses évolutions, construire une stratégie avec les élus des communes riveraines, mener des actions concrètes (confortement de digues, réfection des seuils, entretien des berges, coordination des travaux d'urgence après les crues, information des habitants...).

(*) EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 (1) DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 (2) DDE : Direction Départementale de l'Équipement
 (3) DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

L'EPTB VIDOURLE... EN PROGRAMMES

L'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle (EPTB Vidourle) se doit d'agir à la bonne échelle : il inscrit donc ses actions dans le bassin versant. Il doit également prévoir les actions à mener sur la totalité du cours de l'eau. La première mission de l'EPTB Vidourle a été de dresser l'état de santé du fleuve (le diagnostic) et de proposer un programme d'interventions permettant de répondre efficacement aux différents problèmes identifiés.

Le programme d'actions sur le bassin versant du Vidourle

En 1993, un schéma d'aménagement et de mise en valeur a défini les objectifs à atteindre sur le bassin versant du Vidourle. Compte tenu des évolutions réglementaires (Directive Cadre sur l'Eau en 2000 et SDAGE), les objectifs à atteindre et les interventions à mener sur le bassin versant du Vidourle sont aujourd'hui cadrés par le Contrat de Rivière. Celui-ci formalise l'engagement technique et financier des partenaires et est assorti d'un programme d'actions planifié et concerté à l'échelle du bassin versant, reposant sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers.

Il se décline en 4 volets d'actions :

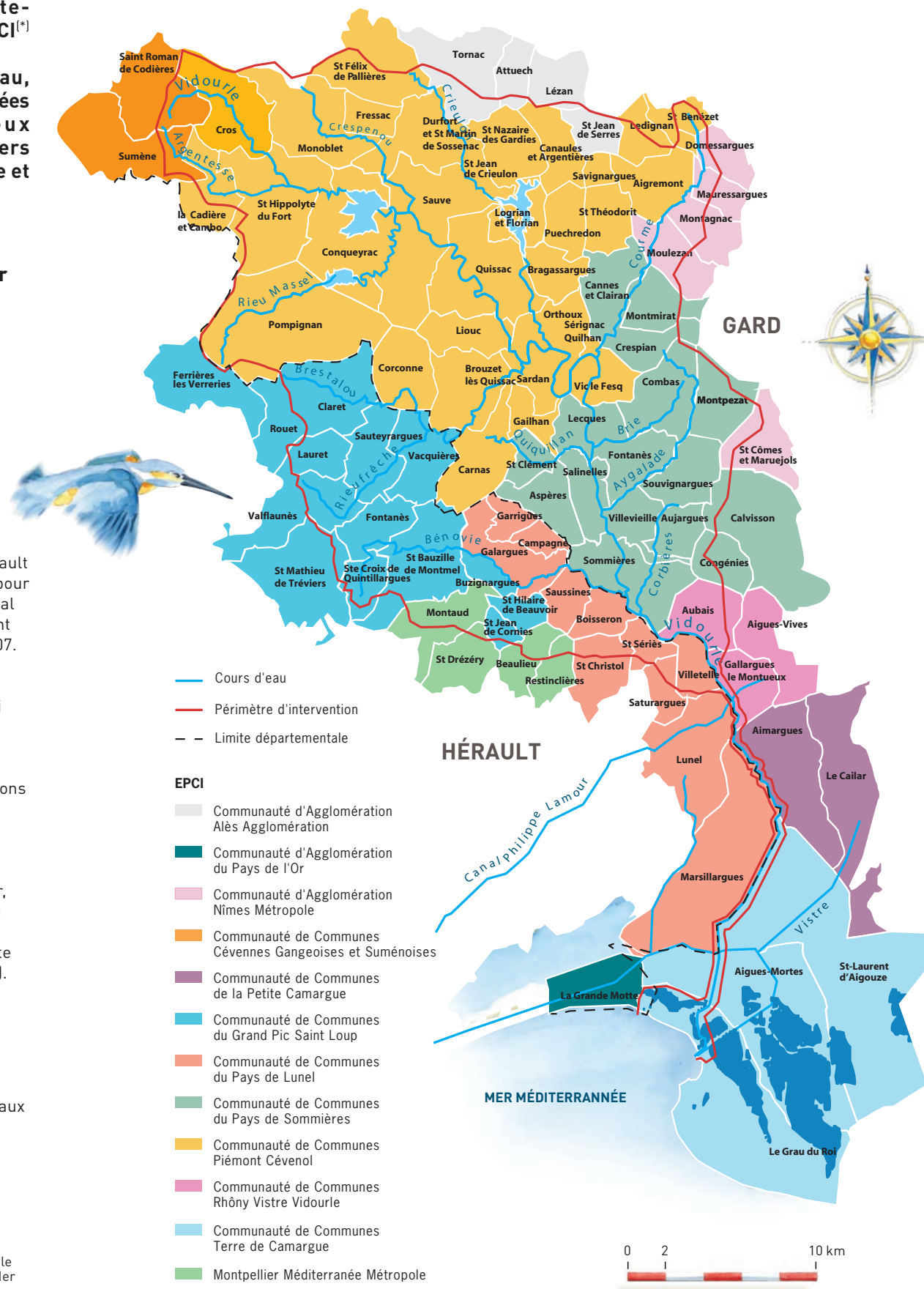
- Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets
- Optimisation de la gestion des ressources en eau
- Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel
- Gestion du risque inondation : ce volet correspond au Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit PAPI Vidourle

Un projet d'intérêt général pour la gestion des inondations du Vidourle

Par ailleurs, pour lutter efficacement contre les inondations, l'EPTB Vidourle a proposé, en complément du PAPI Vidourle, d'engager une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de pouvoir intervenir sur le domaine privé. La DIG est prise par arrêté préfectoral, suite à une enquête publique, à partir d'un dossier présenté par l'EPTB Vidourle. Elle va permettre d'assurer plus facilement l'entretien des berges en relation avec les propriétaires riverains. Ce projet a permis de définir les objectifs de protection et d'envisager plusieurs scénarios d'aménagement. Il a débouché sur un schéma d'aménagement qui privilégie les interventions légères sur les parties du fleuve peu vulnérables (peu habitées) et pouvant accepter une inondation. Au contraire, dans les secteurs sensibles, l'entretien doit permettre un meilleur écoulement de l'eau pour limiter les débordements.

Une reconnaissance au niveau national

L'EPTB Vidourle qui, par son Plan Vidourle a été reconnu projet Pilote National, est membre du bureau national de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) regroupant notamment les bassins des grands fleuves français que sont la Seine, le Rhône, la Loire. Cette association joue un rôle important auprès des pouvoirs publics pour toutes les questions liées à l'eau et aux inondations.



LES ÉLUS



Claude BARRAL
Président



COMITÉ SYNDICAL Représentants des départements de l'Hérault et du Gard

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT

4 Délégués
titulaires

4 Délégués
suppléants

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

4 Délégués
titulaires

4 Délégués
suppléants

COMITÉ SYNDICAL Représentants des EPCI du bassin versant

CC Cévennes Gangeoises et Suménoises

1 Délégué
titulaire

CA Alès

1 Délégué
titulaire

CC Piémont Cévenol

4 Délégués
titulaires

CCP de Lunel

5 Délégués
titulaires

CA Pays de l'Or

1 Délégué
titulaire

CCp de Sommières

3 Délégués
titulaires

CC Grand Pic Saint-Loup

2 Délégués
titulaires

CC Rhône Vistre Vidourle

1 Délégué
titulaire

CC Terre de Camargue

2 Délégués
titulaires

CC Petite Camargue

1 Délégué
titulaire

CC Cévennes Gangeoises et Suménoises

1 Délégué
suppléant

CA Alès

1 Délégué
suppléant

CC Piémont Cévenol

4 Délégués
suppléants

CCP de Lunel

5 Délégués
suppléants

CA Pays de l'Or

1 Délégué
suppléant

CCp de Sommières

3 Délégués
suppléants

CC Grand Pic Saint-Loup

2 Délégués
suppléants

CC Rhône Vistre Vidourle

1 Délégué
suppléant

CC Terre de Camargue

2 Délégués
suppléants

CC Petite Camargue

1 Délégué
suppléant



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE



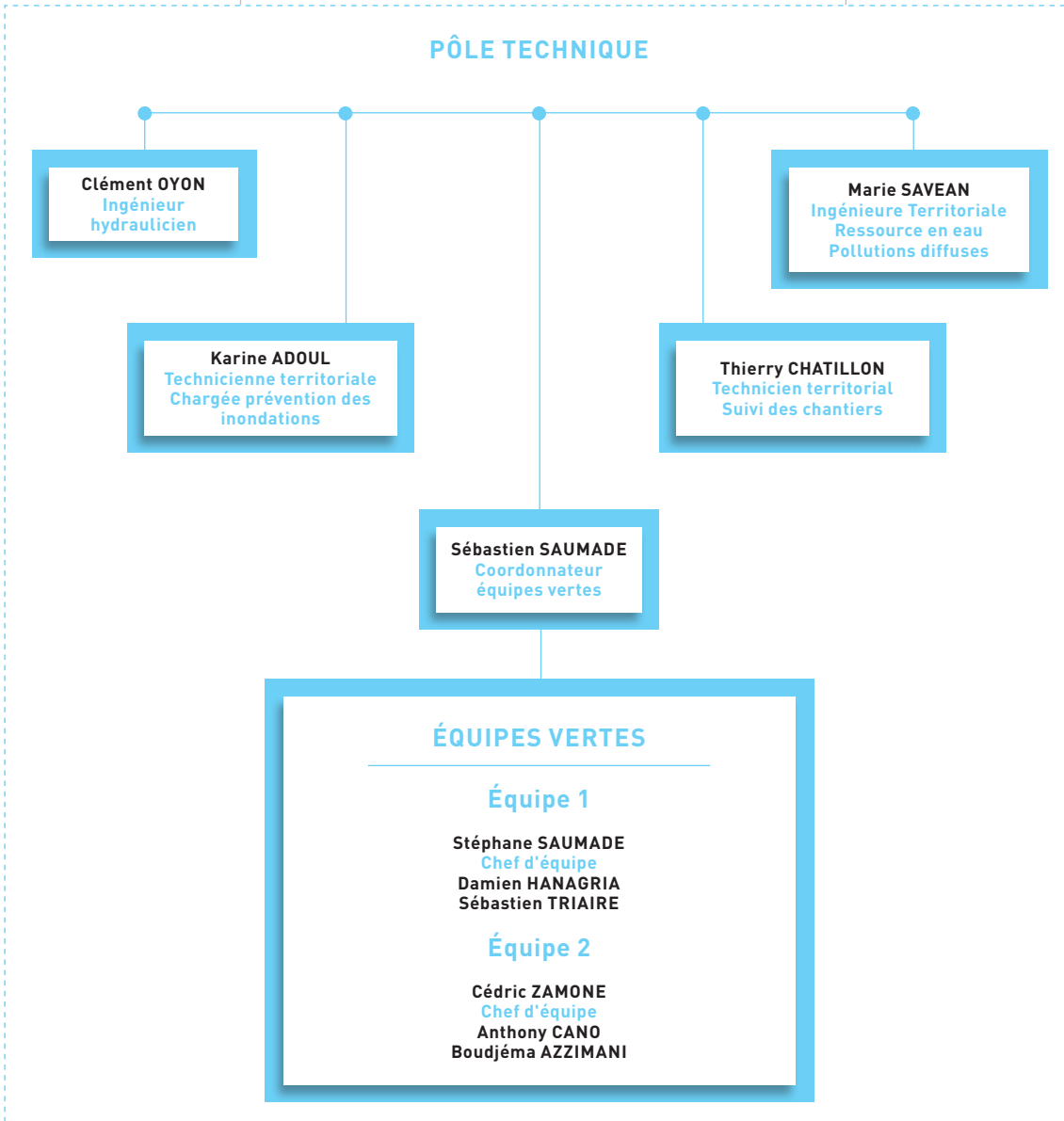
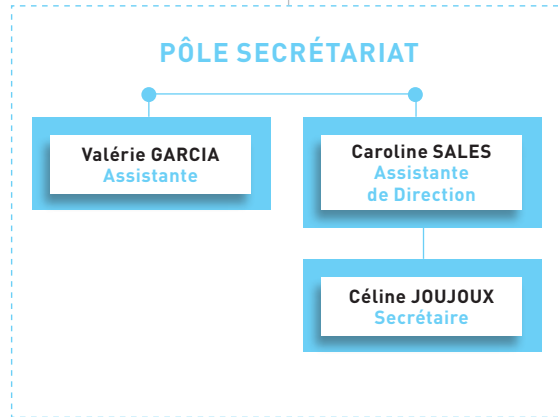
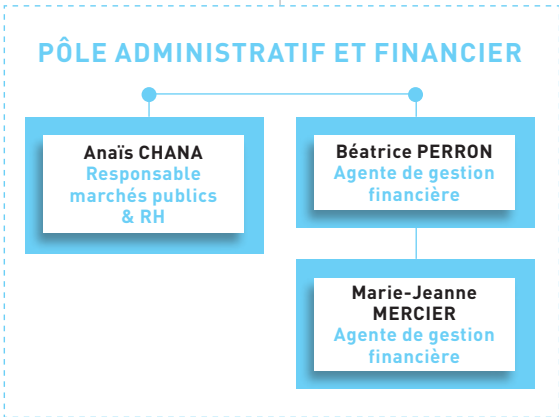
Dorothee YAOUANC
Communication

Jean-Charles Amar
Directeur Général
des Services

Alice BRUNEL
Directrice Administrative
et Financière

Serge ROUVIÈRE
Directeur Général
des Services Techniques

Richard LAPIERRE
Ingénieur Principal



24

25



L'EPTB VIDOURLE... EN ACTIONS

Lutter contre les «Vidourlades»

Entretien des ouvrages de protection contre les crues

L'EPTB Vidourle a engagé, depuis 1993, un vaste programme de confortement et de réfection des digues de la basse vallée, entre Lunel et Aigues- Mortes. Depuis plus de 20 ans, ces travaux ont permis de renforcer la protection contre les crues de zones sensibles jamais entretenues auparavant.

En complément de ces ouvrages, suite aux inondations de 2002, l'EPTB Vidourle a défini dans le cadre du PAPI Vidourle, un parti d'aménagement reposant également sur la rétention des eaux en amont du bassin versant



par la création de bassins de rétention sur les affluents du Vidourle ainsi que sur la protection immédiate des lieux densément habités par la création des digues de protection rapprochée dans la basse vallée.

Entretien le lit et les berges du Vidourle

Les travaux de restauration forestière et de nettoyage du lit et des berges – normalement à la charge des propriétaires – ont pour but de limiter le basculement des arbres, d'empêcher la formation de bouchons au niveau des ouvrages (embâcles) et de limiter l'érosion des berges. Ils favorisent un meilleur écoulement de l'eau.

Ces travaux sont réalisés, par convention avec les propriétaires et les communes, par l'équipe verte de l'EPTB Vidourle.

De 25 à 30 kilomètres de berges sont entretenus chaque année sur le Vidourle et ses affluents.



Prévenir et anticiper le risque d'inondation

26

Développer la culture du risque

Les crues du Vidourle ont marqué l'histoire du fleuve et de sa vallée. Les inondations peuvent être à l'origine de noyades et de dégâts matériels catastrophiques. La réduction du risque inondation passe par l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et l'interdiction de construire en zone inondable mais également sur l'émergence et la préservation d'une culture du risque. L'EPTB Vidourle a ainsi procédé à la pose d'une quarantaine de repères de crues sur 14 communes riveraines du bassin versant. Ces repères de crues visent à entretenir la mémoire des grandes crues du Vidourle auprès de tous.



L'Education nationale et s'appuie sur un réseau d'animateurs et des outils et activités pédagogiques adaptés et ludiques (sorties au bord du Vidourle, carnets de terrain, maquette 3D du Bassin Versant, DVD, jeu de rôle).

Gérer le risque

S'il est possible d'atténuer le risque inondation par des mesures de précaution (maîtrise de l'urbanisation, PPRI) ou de protection, la prévention reste le moyen le plus efficace en cas d'évènement exceptionnel. C'est dans ce domaine que s'intègre le Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objectif d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Suite aux inondations de 2002 et dans le cadre du Plan Vidourle, l'EPTB Vidourle développe une action d'appui technique auprès des communes du bassin versant pour la réalisation des PCS.



Sensibiliser les scolaires au risque inondation

Afin de garder la mémoire des inondations et de connaître les mesures préventives pour réduire le risque, l'EPTB Vidourle a engagé une action de sensibilisation auprès des scolaires. Son objectif est d'améliorer les connaissances sur le Vidourle et de renforcer la culture du risque en touchant en premier les plus jeunes. Cette action est basée sur un partenariat avec

Préserver la ressource en eau

Traiter et réduire les apports d'eaux usées

Les rejets d'eaux usées doivent être traités pour diminuer la quantité d'éléments nutritifs qui arrivent dans le fleuve. La taille des stations d'épuration des communes proches du Vidourle doit être adaptée à la taille de leur population, été comme hiver. L'EPTB Vidourle joue un rôle de conseil auprès des communes afin qu'elles puissent réaliser des travaux conformes à l'attente du milieu naturel.

Limiter les prélèvements d'eau dans le Vidourle durant l'été

Les prélèvements d'eau contribuent à diminuer le débit du Vidourle déjà faible en période estivale. Ils aggravent par conséquent l'eutrophisation. La création du réseau d'irrigation du Nord Sommiérois (eau provenant du Rhône) a permis de diminuer les prélèvements agricoles dans le Vidourle.

L'EPTB et les Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault apportent également une assistance aux communes pour rechercher d'autres sources d'eau potable dans des aquifères profonds sans relation avec le fleuve ou sa nappe d'accompagnement.

Réduire les pollutions en zone agricole et non agricole

La reconquête de la qualité de l'eau et les économies d'eau se placent désormais au cœur des préoccupations locales. Les services des Conseils départementaux et

ceux de l'Etat effectuent des prélèvements dans le fleuve afin de contrôler la qualité de l'eau. L'EPTB Vidourle apporte une assistance aux communes qui s'engagent dans la suppression progressive de l'utilisation des pesticides et la diminution des volumes d'arrosage pour l'entretien des espaces publics. Par ailleurs, l'EPTB intervient afin de faire évoluer les comportements individuels et collectifs en diffusant les pratiques respectueuses de la ressource en eau (économie d'eau à la maison, dans les jardins, dans les bâtiments publics et suppression des polluants). Enfin, en zone agricole, l'EPTB développe des partenariats avec les réseaux d'acteurs pour diminuer les pollutions par les produits phytosanitaires et organiques (effluents des caves viticoles, lavage des machines à vendanger...).



Préserver et valoriser le patrimoine

Gérer la ripisylve et protéger les zones sauvages

La ripisylve est une des richesses du fleuve. L'équipe verte de l'EPTB Vidourle l'entretient en respectant son équilibre écologique. Une zone de protection a été définie au niveau de la source du Vidourle et dans la zone de méandres. Le Conseil départemental du Gard a adopté le principe de création d'une zone de préemption qui couvre le Vidourle depuis sa source (Saint Roman de Codières) jusqu'à l'aval (Saint Laurent d'Aigouze). Cette zone permet aux collectivités qui le souhaitent, d'acquérir les berges dans le but de les préserver. Cette possibilité s'ajoute à la zone préemption des espaces naturels sensibles, qui couvre, dans l'Hérault, l'ensemble du département.

Lutter contre les espèces invasives et améliorer la biodiversité

Sur la zone Natura du Vidourle (de Sommières à la mer) et sur le reste du bassin versant, l'EPTB Vidourle coordonne la lutte contre les espèces invasives (Jussie, Renouée du Japon, Tortue de Floride, Ragondin...). Celles-ci causent en effet de nombreux dégâts sur les milieux naturels (asphyxie du milieu aquatique, diminution de la richesse paysagère, déstabilisation des berges) et concurrencent les espèces autochtones.

Favoriser la remontée et l'habitat des poissons le long du Vidourle

En partenariat avec les fédérations de pêche et d'autres partenaires (Réseau Ferré de France notamment), l'EPTB Vidourle intervient pour équiper les seuils de passes à poissons migrateurs (Alose,

anguille), restaure des zones de frayères et réhabilite les bras morts, véritable zone refuge et nurserie pour les espèces aquatiques.

Valorisation paysagère et patrimoniale

Les moulins, témoins d'une intense activité dans le passé tombent en ruine les uns après les autres. Certains secteurs du Vidourle ne sont plus accessibles pour la promenade ou la baignade. L'EPTB Vidourle et ses partenaires ont restauré les vestiges du Moulin de Lecques et ont participé au projet d'aménagement de celui d'Aubais. La mise en valeur du site de Salinelles, qui comprend l'accueil du public a été aussi réalisée dans ces mêmes conditions. Les vieux murets sont restaurés, les chemins de randonnée nettoyés, des berges aménagées pour le plaisir des promeneurs et des baigneurs (Lecques). Certains seuils ont été restaurés, en respectant les impératifs réglementaires de libre circulation des sédiments et des espèces migratrices.



27

Contact

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle
Tél. : 04 67 67 60 46
Fax : 04 67 67 71 98
e-mail : v.garcia@vidourle.org
site internet : www.vidourle.org

DIRECTION

Jean-Charles Amar

EQUIPE TECHNIQUE

Serge Rouvière, Karine Adoul
et Elisa Richard
Tél. : 04 66 01 70 20

Publication

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION

Serge Rouvière et Karine Adoul

CONCEPTION ET RÉDACTION

DES TEXTES

Katherine Broomberg et Olivia Delanoë
(INEA, Sommières)
Karine Adoul et Elisa Richard
(EPTB Vidourle)

CONCEPTION GRAPHIQUE

Christophe Meier Graphic-Design
(Sommières)

ILLUSTRATIONS

Denis Gravel (Sommières)

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Chirripo

En savoir plus

- **Le Vidourle, ses villes, ses moulins et ses ponts.** Marthe Moreau. Les presses du Languedoc. 1992.
- **Rivières méditerranéennes.** Collection Ecolodoc n° 5. Les écologistes de l'Euzières.
- **La rivière m'a dit.** FRAPNA. Mallette pédagogique. 1999.
- **Sous le charme du Vidourle** (Topoguide touristique). Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle. 2000
- **Le Journal du Vidourle.** Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle publication annuelle.
- www.vidourle.org

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Photos : Conseil Départemental du Gard,
Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle,
Jean-Marie Goumaz.



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

